

Bruxelles, le 8 juin 2026  
(OR. en)

9613/26

<b>POLGEN 130</b>	<b>EDUC 178</b>
<b>ECOFIN 663</b>	<b>ENER 273</b>
<b>EMPL 128</b>	<b>UEM 186</b>
<b>SOC 284</b>	<b>GENDER 44</b>
<b>COMPET 605</b>	<b>JAI 681</b>
<b>MI 518</b>	<b>JEUN 89</b>
<b>ENV 552</b>	<b>SAN 362</b>
<b>IND 354</b>	
<b>ECB</b>	<b>EIB</b>

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Semestre européen - Note horizontale sur les recommandations intégrées par pays

---

Les délégations trouveront ci-joint la note horizontale sur les recommandations intégrées par pays de 2026 qui a été établie par la présidence.

**PRÉPARATION DU DÉBAT POLITIQUE AU SEIN DU CONSEIL ET DU CONSEIL  
EUROPÉEN SUR LES RECOMMANDATIONS PAR PAYS ET LE PAQUET "SEMESTRE  
EUROPÉEN" (PRINTEMPS 2026)**

Le 3 juin 2026, la Commission a publié son paquet de printemps du Semestre européen 2026, qui comprend des rapports par pays ainsi que des recommandations adressées à chaque État membre dans le cadre des recommandations spécifiques par pays. Le Conseil entend adopter les recommandations spécifiques par pays le 10 juillet 2026.

Ce paquet de printemps intervient dans un contexte de tensions géopolitiques accrues, de volatilité des prix de l'énergie et de défis persistants en matière de compétitivité, qui appellent une réponse politique coordonnée de l'UE pour renforcer la résilience, l'autonomie stratégique et la viabilité budgétaire. Dans la perspective de l'examen et de l'adoption des recommandations spécifiques par pays, la présente note vise à contribuer au débat politique sur la situation économique et sociale dans l'UE. La note détaille les défis économiques auxquels sont actuellement confrontés les États membres et résume les pistes d'action pour renforcer la compétitivité, comme indiqué dans les recommandations spécifiques par pays présentées par la Commission. Elle met en évidence le rôle que jouent les recommandations spécifiques par pays dans la promotion de la coordination des politiques économiques et de l'emploi dans l'ensemble de l'Union européenne. Elle met l'accent sur les priorités transversales telles que la sécurité énergétique, la sécurité économique, la préparation en matière de défense et l'équité sociale. Elle évalue par ailleurs l'existence de déséquilibres macroéconomiques et aborde des recommandations qui présentent un certain intérêt pour plusieurs États membres. En outre, elle souligne le rôle établi du Conseil dans le cadre du processus du Semestre européen.

**Le cycle 2026 du Semestre européen: répondre aux défis géopolitiques et économiques**

**Le paquet de printemps 2026 s'inscrit dans un contexte de profonde incertitude géopolitique.**

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a montré qu'il était nécessaire que l'Europe renforce considérablement ses capacités en matière de défense et sa sécurité énergétique. Les tensions actuelles au Moyen-Orient ont provoqué une nouvelle volatilité des prix de l'énergie ainsi que de nouvelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Ces défis surviennent dans un contexte de concurrence mondiale accrue, en particulier pour ce qui est de l'accès aux matières premières et technologies critiques, et alors qu'il est de plus en plus urgent d'agir face au changement climatique.

**La guerre en Ukraine a mis en lumière la nécessité de renforcer les capacités en matière de défense et la préparation civile de l'UE.** La feuille de route pour la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 souligne la nécessité d'investir de manière soutenue dans les capacités de production, les acquisitions conjointes et la cybersécurité. L'initiative "Agir pour la sécurité en Europe" (SAFE) fournit 150 milliards d'euros de prêts à long terme pour des marchés publics dans le domaine de la défense, et 18 plans de défense nationaux ont déjà été approuvés par le Conseil. Il convient d'accroître les initiatives d'acquisitions conjointes (par exemple pour les munitions et la défense aérienne), la Commission facilitant l'agrégation de la demande d'ici à 2027, tandis que les États membres disposent d'outils tels que les prêts SAFE et le Fonds européen de la défense (FED).

**La crise énergétique met en lumière la nécessité d'une énergie propre, abordable et sûre.** Le plan REPowerEU et l'initiative AccelerateEU fournissent des cadres pour réduire les dépendances à l'égard des combustibles fossiles, renforcer les énergies renouvelables et améliorer les infrastructures énergétiques. Les États membres sont tenus de veiller à l'achèvement de tous les jalons et cibles des chapitres REPowerEU dans le cadre de leurs plans pour la reprise et la résilience (PRR) d'ici à août 2026, et de coordonner les actions menées au titre de leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de 55 % à l'horizon 2030 ainsi que la suppression progressive des importations d'énergie russe d'ici à 2027. Les mesures d'urgence visant à atténuer les flambées des prix de l'énergie doivent être temporaires, ciblées et viables sur le plan budgétaire, afin d'éviter que la demande de combustibles fossiles n'augmente. La Commission coordonnera, à l'échelle de l'UE, le remplissage des installations de stockage de gaz et les mises en circulation collectives des réserves pétrolières afin d'éviter les ruptures d'approvisionnement.

**Dans ce contexte, les mesures qui renforcent la résilience structurelle du système énergétique européen et accélèrent la transition vers l'abandon des combustibles fossiles peuvent bénéficier de la flexibilité actuellement offerte par le cadre budgétaire.** La Commission a donc proposé, à la demande des États membres, d'élargir le champ d'application de l'actuelle clause dérogatoire nationale pour les dépenses de défense afin de tenir compte des mesures prises depuis février 2026 pour réduire la dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles et, partant, contribuer à la sécurité et à la défense de l'Europe. Les garde-fous en matière de viabilité budgétaire resteraient pleinement en vigueur. La Commission fournira en temps utile des précisions supplémentaires aux États membres relatives aux exigences procédurales et opérationnelles de cette disposition.

**Dans ce contexte, l'économie de l'UE s'est avérée résiliente, mais elle est confrontée à des vulnérabilités structurelles.** La croissance de la productivité reste modeste, tandis que d'importantes lacunes subsistent en matière d'innovation. Les coûts de l'énergie restent élevés par rapport à ceux observés chez plusieurs partenaires internationaux, et un certain nombre d'économies de l'UE sont toujours fortement tributaires des combustibles fossiles, ce qui réaffirme la nécessité d'accélérer les réformes et les investissements à l'appui de la poursuite du développement des énergies renouvelables et des infrastructures connexes afin de renforcer la compétitivité de l'UE à l'échelle mondiale. Les pénuries de main-d'œuvre et de compétences continuent de peser sur l'économie, en particulier dans les secteurs numérique, vert et sanitaire. Le problème de l'accessibilité financière du logement s'aggrave et continue de creuser les inégalités sociales dans toute l'Europe. Le Semestre européen 2026 vise à relever ces défis au moyen de réformes et d'investissements coordonnés, alignés sur la boussole pour la compétitivité et le socle européen des droits sociaux.

### **Surveillance budgétaire**

**Au printemps 2026, la Commission a évalué le respect, par les États membres, des recommandations pertinentes du Conseil.** L'évaluation de la Commission porte à la fois sur les années 2025 et 2026. Elle repose essentiellement sur la comparaison entre, d'une part, les données réelles et les projections de la Commission relatives à la croissance des dépenses nettes, et, d'autre part, les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil, et tient compte de la clause dérogatoire nationale pour les dépenses de défense, le cas échéant.

**L'évaluation de la Commission a porté sur tous les États membres: ceux faisant actuellement l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs (PDE) et ceux ne faisant pas l'objet d'une telle procédure.** Pour les États membres faisant actuellement l'objet d'une PDE, la Commission a évalué les mesures prises en réponse aux recommandations du Conseil au titre de la PDE. En ce qui concerne Malte, la Commission a recommandé au Conseil de mettre fin à la PDE, étant donné que le déficit public a été ramené avec succès et durablement sous la barre des 3 % du PIB. En ce qui concerne les neuf autres États membres faisant l'objet d'une PDE<sup>1</sup>, la Commission a considéré que toutes les procédures devaient être suspendues: les États membres concernés ont tous, pour leur part, respecté les recommandations du Conseil au titre de la PDE qui leur ont été adressées, d'une manière qui, selon la Commission, a constitué une action suivie d'effets. Pour les États membres qui ne font pas actuellement l'objet d'une PDE, la Commission a évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans budgétaires et structurels à moyen terme ainsi que le respect des recommandations pertinentes du Conseil. Dans ce contexte, la Commission a recensé les États membres qui ont respecté (et/ou devraient respecter) les trajectoires des dépenses recommandées par le Conseil, ainsi que ceux qui ont enregistré un écart (ou des écarts significatifs) en 2025 et/ou sont susceptibles d'enregistrer un écart (ou des écarts significatifs) en 2026. Dans cette évaluation, la Commission a tenu dûment compte de la clause dérogatoire nationale<sup>2</sup>.

**Les réformes structurelles jouent un rôle essentiel pour ce qui est d'assurer la viabilité à long terme des finances publiques.** En ce qui concerne les huit États membres pour lesquels le Conseil avait approuvé une prolongation de la période d'ajustement<sup>3</sup>, la Commission a évalué la mise en œuvre des principales étapes des réformes et des investissements sous-tendant les prolongations, compte tenu également des informations qu'ils ont fournies dans leurs rapports d'avancement annuels. À la lumière de l'évaluation qu'elle a effectuée, la Commission considère que, dans l'ensemble, tous les États membres concernés respectent de manière satisfaisante les engagements qu'ils ont pris en matière de réformes et d'investissements.

---

<sup>1</sup> Belgique, France, Hongrie, Italie, Autriche, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Finlande.

<sup>2</sup> En outre, la Commission estime qu'il y a lieu d'ouvrir une procédure concernant les déficits excessifs à l'égard de la Bulgarie; cette demande sera traitée conformément aux procédures établies.

<sup>3</sup> Belgique, Allemagne, Espagne, France, Italie, Autriche, Roumanie et Finlande.

**Il est essentiel d'améliorer la qualité des finances publiques, y compris l'efficacité des dépenses publiques et la perception de l'impôt, pour apporter une réelle valeur ajoutée aux contribuables et assurer la viabilité budgétaire.** La hiérarchisation des dépenses, l'amélioration de leur efficacité et de leur efficacité, de même que la modernisation et la simplification des systèmes fiscaux peuvent contribuer à mettre l'accent sur les dépenses, à générer les recettes nécessaires ainsi qu'à soutenir la résilience économique. Il s'agit notamment d'améliorer l'efficacité et la viabilité des systèmes de soins de santé, de soins de longue durée et de retraite. Les recommandations spécifiques par pays de 2026 invitent également les États membres à prendre des mesures pour renforcer le respect des obligations fiscales en modernisant et en numérisant la perception des recettes fiscales ainsi que l'administration fiscale, élargir l'assiette fiscale, ajuster le bouquet fiscal à l'appui d'une compétitivité durable, lutter contre la fraude fiscale et s'attaquer à la planification fiscale agressive afin de préserver l'équité fiscale et la viabilité des recettes.

## **Compétitivité**

**La boussole pour la compétitivité a été le cadre directeur de ce cycle du Semestre européen.** Elle aligne les réformes et les investissements sur les priorités stratégiques de l'UE consistant à combler l'écart en matière d'innovation et à simplifier l'environnement des entreprises, tout en réduisant les dépendances stratégiques et en décarbonant notre économie, en promouvant les compétences et les emplois de qualité, et en assurant l'équité et la cohésion sociales. Afin d'améliorer les performances en matière d'innovation dans l'UE, la Commission appelle à accroître les investissements publics et privés dans la recherche et le développement ainsi qu'à prendre des mesures visant à renforcer les systèmes d'innovation, à améliorer l'efficacité du soutien public à l'innovation des entreprises et à faciliter l'accès au financement. Afin d'améliorer l'environnement des entreprises et de réduire les coûts, les États membres doivent déployer des efforts sans relâche pour réduire les charges administratives inutiles tout en maintenant les objectifs stratégiques et les normes pertinentes, et moderniser l'administration publique. Les États membres doivent notamment prendre des mesures pour accélérer la délivrance des permis de construire et des autorisations environnementales et d'exploitation. Ils doivent remédier aux chevauchements de compétences et poursuivre la simplification réglementaire ainsi que la numérisation de l'administration publique.

**Le marché unique reste fragmenté, truffé d'obstacles au commerce des services, aux marchés numériques et à la croissance des PME.** La feuille de route "Une Europe, un marché" et le futur train de mesures sur la mobilité équitable de la main-d'œuvre visent à approfondir l'intégration, tandis que les recommandations spécifiques par pays de 2026 invitent les États membres à supprimer les restrictions injustifiées aux services transfrontières (par exemple les qualifications professionnelles ou les licences). En particulier, la complexité réglementaire reste un obstacle majeur au commerce transfrontière et à l'investissement, surtout pour les PME. Il est recommandé aux États membres de réduire les obstacles au marché unique propres à chaque pays, en particulier ceux liés à la surtransposition, aux charges administratives élevées qui entravent l'entrée sur le marché et aux restrictions réglementaires imposées à certains services professionnels. Au niveau de l'UE, l'initiative "simplicité dès la conception" et le cadre EU Inc. visent à réduire les charges administratives tout en maintenant les objectifs stratégiques et les normes pertinentes, et à numériser les services publics. L'union de l'épargne et des investissements élargira l'accès des PME au capital-risque et au capital-investissement, notamment au moyen de mesures visant à encourager les investisseurs de détail à participer davantage aux marchés des capitaux.

**L'UE connaît des dépendances stratégiques à l'égard des matières premières critiques, des semi-conducteurs et des technologies de défense, ce qui l'expose à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à des pressions géopolitiques.** Le règlement sur les matières premières critiques, le règlement sur les puces et la stratégie en matière de sécurité économique fournissent des cadres aux fins de la diversification, de la relocalisation et de solutions d'économie circulaire. L'acte législatif sur l'économie circulaire (2026) énoncera des objectifs contraignants concernant le contenu recyclé pour des secteurs clés (par exemple, les batteries, la construction), et le règlement sur les puces 2.0 (2026) vise à élargir le financement octroyé à la fabrication de semi-conducteurs dans l'UE et prévoit une enveloppe supplémentaire de 10 milliards d'euros pour le fonds "Semi-conducteurs". Les États membres sont invités à désigner des "zones stratégiques en matière de semi-conducteurs" d'ici à 2027, avec des procédures d'autorisation accélérées ainsi que des incitations fiscales.

## Emploi, compétences et aspects sociaux

**Quelques progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'amélioration des performances du marché du travail et le renforcement du capital humain, mais des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour renforcer ces aspects, en vue d'améliorer la compétitivité et la productivité de l'Europe<sup>4</sup>** ainsi que l'inclusion sociale. Les recommandations spécifiques par pays de 2026 invitent les États membres à soutenir des emplois de qualité, à accroître la participation au marché du travail, à renforcer le développement des compétences au moyen de systèmes d'éducation et de formation efficaces et de politiques actives du marché du travail, en vue d'accroître la productivité et de favoriser une économie sociale de marché résiliente. L'amélioration des résultats scolaires, la reconversion et le perfectionnement professionnels, et le fait d'assurer une meilleure adéquation des compétences des travailleurs avec les besoins du marché du travail restent des priorités essentielles, notamment pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans des secteurs stratégiques. Dans plusieurs États membres, il est particulièrement important de rehausser le niveau des compétences. Les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences persistent, en particulier dans le domaine des STIM ainsi que dans les secteurs numérique et vert. L'union des compétences et la feuille de route pour des emplois de qualité visent à renforcer les compétences et à assurer la création d'emplois de qualité et les transitions professionnelles.

Il est nécessaire de déployer des efforts soutenus pour progresser vers l'objectif de l'UE consistant à réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale d'au moins 15 millions d'ici à 2030, dont au moins 5 millions d'enfants. Les recommandations spécifiques par pays de 2026 invitent les États membres à relever les défis existants et émergents dans le domaine de l'équité sociale, y compris en renforçant les voies d'accès au marché du travail et grâce à une meilleure sensibilisation, couverture et adéquation des régimes de revenu minimum, y compris pour les personnes âgées. Il est tout aussi important d'assurer un accès à des services sociaux de qualité et abordables, à la fois pour soutenir les personnes en situation de pauvreté et pour éviter que d'autres n'y sombrent, tout en contribuant à créer des ponts entre les citoyens et l'éducation, la formation, les soins de santé et d'autres services essentiels.

---

<sup>4</sup> Dans le respect de la recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, adoptée en mars 2026 (<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6081-2026-REV-1/fr/pdf>).

**Les initiatives de l'UE ont établi un cadre général visant à améliorer l'équité sociale, à réduire la pauvreté et à renforcer l'inclusion sociale dans l'ensemble de l'UE, ces points étant jugés essentiels pour assurer la compétitivité ainsi que la résilience et la cohésion sociale ascendante.**

Grâce à la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté, la Commission entend éradiquer la pauvreté dans l'UE d'ici à 2050 au moyen d'une approche globale et intégrée. Cette stratégie s'appuie sur des mesures supplémentaires visant à renforcer la garantie européenne pour l'enfance dans le but de briser le cercle vicieux intergénérationnel de la pauvreté infantile. Dans le même temps, des politiques solides en matière d'égalité et de non-discrimination contribuent à la promotion de l'équité sociale et font en sorte que personne ne soit laissé de côté, conformément aux stratégies pour une Union de l'égalité. Tous ces éléments ont été repris dans les recommandations spécifiques par pays de 2026, le cas échéant.

**Les pénuries de logements et la hausse des prix exacerbent les inégalités sociales, en particulier dans les zones urbaines.** Le plan européen pour des logements abordables et la stratégie pour la construction de logements visent à stimuler l'offre et à rationaliser les procédures d'octroi de permis. Selon la Commission, il convient, d'ici à 2030, d'augmenter de 15 % le parc de logements sociaux, des fonds de l'UE (43 milliards d'euros) étant disponibles pour la rénovation et les nouvelles constructions. Un certain nombre de recommandations spécifiques par pays ont été adressées aux États membres pour qu'ils augmentent l'offre de logements, notamment en simplifiant les procédures d'octroi de permis, en améliorant l'accès au financement et en renforçant le logement social.

**Les recommandations spécifiques par pays de 2026 invitent en outre les gouvernements nationaux à prendre des mesures visant à renforcer encore la gouvernance infranationale, le cas échéant.** Assurer l'accès aux services essentiels et relever les défis socio-économiques et sécuritaires spécifiques auxquels sont confrontées les régions frontalières orientales constituent des questions essentielles pour l'ensemble de l'UE. Dans ce contexte, la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays de 2025 en matière de cohésion territoriale a permis de réaliser certains progrès dans la réduction des disparités territoriales et le renforcement de la gouvernance aux niveaux régional et local. Dans plusieurs États membres, les réformes de la gouvernance infranationale ont progressé, ce qui a permis d'améliorer la fourniture de services, tandis que les services publics locaux ont également été renforcés, notamment grâce à une numérisation accrue.

## **Conclusion**

La présente note horizontale souligne l'importance que revêt le Semestre européen en tant que mécanisme de surveillance multilatérale et de coordination des politiques dans l'ensemble de l'UE, soutenant ainsi la compétitivité, des emplois de qualité ainsi que la résilience économique et sociale à long terme. À cet égard, les recommandations spécifiques par pays, une fois adoptées par le Conseil, peuvent constituer des orientations précieuses pour les États membres, contribuant à assurer une approche cohérente et tournée vers l'avenir des défis émergents.

---